

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation : 24 novembre 2025Date d'envoi : 24 novembre 2025Date d'affichage : 24 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 007-210702312-20251201-54_2025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 54-2025

LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, JABRY Alain, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, MARTIN Marie-France, BENOIT Nadine, BOIRON Yves, BOUDON Alain, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, FARJON Philippe, MAZON Elisabeth, ROBERT Sonia, VACHERESSE Marc, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie, BALDYGA Benjamin

Absents ayant donné procuration : 3 –, ALLIX Jean-Marie à CORTIAL Patrick, MOURARET Sophie à PERRIER Bernadette, ROURE Christine à ROUX Philippe

Absents n'ayant pas donné procuration : 0

Secrétaire de séance : PERRIER Bernadette

OBJET : Demande de subvention – Réfection de la place du village et du parvis de l'église et réfection de la façade de l'église

Monsieur le Maire explique que la Municipalité a mené une réflexion globale sur l'aménagement complet de la Place du Village et du parvis de l'Eglise, avec l'aide des services du CAUE (Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement).

Ce projet permettra de finaliser l'aménagement du secteur sud du village qui inclut également la salle culturelle aménagée dans l'ancienne église du XVI^e siècle et la rénovation du Presbytère en Maison des Associations.

Il consistera principalement à la rénovation du parvis de l'Eglise par la piétonnisation du parvis, la végétalisation des espaces en bordure de la route et des stationnements, la mise en place de surfaces perméables propices au rafraîchissement des lieux et favorisant l'infiltration des eaux de pluie, l'aménagement d'un parking périphérique. Ce projet ne réduira pas les possibilités de stationnement.

Cette action s'inscrit dans une volonté d'offrir des espaces accueillants, confortables et ombragés, ayant pour objectif une réappropriation partielle de l'espace par les piétons. Il a pour ambition de réduire l'ilot de chaleur actuel au cœur du village par la constitution d'une ambiance végétale forte, la suppression des surfaces en enrobés et de lutter contre l'artificialisation des sols par la mise en place d'un revêtement perméable.

Monsieur le Maire explique également que la façade de l'église, très exposée aux intempéries, n'a jamais fait l'objet de travaux de rénovation. Dans la continuité des travaux réalisés à l'Espace Culturel et la Maison des Associations (ancien presbytère) il convient maintenant de prévoir la rénovation de cette façade.

Le montant total des travaux est estimé à la somme de 147 221 € H. T. :

- Rénovation de la façade de l'église : 58 250 € H. T.
- Aménagement du parvis : 84 613 € H. T. € H. T.
- Aménagement d'un parking en périphérie : 4 358 € H. T.

Cette opération pourrait bénéficier du concours :

- De l'Etat dans le cadre de la DETR 2026 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ;
- Du Département dans le cadre du dispositif Atout ruralité.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Aménagement du parvis (SATP)	84 613€	DETR (30%)	44 166,3€
Aménagement d'un parking en périphérie (SATP)	4 358€	Département (40%)	58 888,4
Rénovation de la façade de l'église (Les Ateliers de Chanteloube)	58 250€	Autofinancement Commune (30%)	44 166,3€
TOTAL	147 221€		147 221€

Après en avoir délibéré à la majorité, 21 voix pour et 2 voix contre (Monsieur Jean-Paul GIMON et Monsieur Benjamin BALDYGA), le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux à intervenir pour la réhabilitation de la façade de l'église, du parvis et la création d'un parking annexe ;
- Adopte le plan de financement présenté ;
- Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2026 ;
- Sollicite l'aide du Département dans le cadre du dispositif Atout ruralité ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Bernadette PERRIER



Le Maire,
Philippe ROUX



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 007-210702312-20251201-54_2025-DE